



Le « droit d'ingérence » est un slogan trompeur

Philippe Biberson et Rony Brauman

Tribune parue dans Le Monde le 23 octobre 1999

Document en provenance du site internet de Médecins Sans Frontières

<http://www.msf.fr>

Tous droits de reproduction et/ou de diffusion, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays, sauf autorisation préalable et écrite de l'auteur et/ou de Médecins Sans Frontières et/ou de la publication d'origine. Toute mise en réseau, même partielle, interdite.

Le « droit d'ingérence » est un slogan trompeur

L'ATTRIBUTION du prix Nobel de la paix à Médecins sans frontières a suscité la joie et l'émotion de tous ceux qui ont contribué à son existence concrète en même temps qu'elle a provoqué un certain embarras. Nous avons du mal, en effet, à nous reconnaître comme porte-étendard d'un « droit d'ingérence » qui serait enfin reconnu et désormais consacré.

Sans boudier notre plaisir de voir saluer le travail et l'obstination de milliers de volontaires, et sans rien renier de notre engagement, nous ne pouvons pas laisser s'installer un lourd malentendu. Si nous pouvons contribuer, à la marge, à l'évolution des lois et pratiques internationales, si nous revendiquons cette position et avons bien l'intention de continuer dans cette voie, si nous ne sommes pas plus enclins qu'autrefois à vénérer les souverainetés, ce n'est pas pour nous complaire dans le culte des slogans.

Car le « droit d'ingérence » dont il est question est un slogan qui doit son succès à son ambiguïté. L'expression elle-même mélange deux démarches non exclusives mais qui s'affaiblissent mutuellement à être confondues : - d'un côté, l'action humanitaire indépendante ; - de l'autre, l'intervention politique et militaire de grandes puissances ou de coalitions internationales dans des situations de crimes et de terreurs de masse.

Ces deux activités sont nécessaires, mais, pour être utiles, supposent de se déployer de manière indépendante. Politiser le secours et l'assistance, par exemple, conduit à en faire l'objet de négociations, de marchandages ou de détournements, bref à réduire l'espace de liberté dans lequel l'aide s'exerce.

La perception d'une ingérence, c'est précisément ce qui fait de nous des otages au Nord Caucase, des cibles au Burundi ou des indésirables à Belgrade. De la même façon, habiller en volontaires les soldats des contingents internationaux, c'est les désarmer, leur lier pieds et mains et risquer inutilement leur vie comme en Bosnie. C'est aussi parfois - en un contresens monstrueux - tuer au nom de l'humanitaire.

Assurément, le « droit d'ingérence » est une trompeuse approximation. Le comité Nobel n'y est pour rien qui, en nous récompensant, déclare en substance soutenir une action indépendante et impartiale, rapide et efficace, ainsi que notre capacité de mobilisation de l'opinion publique face aux exactions et abus de pouvoir. Pour notre part, nous comprenons les motivations du jury comme un soutien apporté à une forme particulière d'action qui sait, le cas échéant, contourner les obstacles qui lui sont opposés et se dresser en toute liberté contre les récupérations toujours possibles. En joignant la parole au geste.

Les leçons tirées des précédents prix Nobel de la paix attribués à des organisations humanitaires devraient d'ailleurs inciter les commentateurs à une certaine prudence. La distinction, à trois reprises, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au cours de ce siècle a-t-elle consacré trois fois le droit humanitaire international ? Celui-ci est fondé sur la distinction entre combattants et non-combattants et place les droits des victimes au-dessus de toute autre considération. On le sait bien : la

caractéristique des guerres de ce siècle est précisément l'abolition de cette distinction et les tueries de civils.

La distinction du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), en 1981, a-t-elle vraiment fait avancer la cause du droit d'asile, pourtant explicitement prévu dans nombre de textes officiels ? Son interprétation, au contraire, paraît de plus en plus restrictive au fil des ans, y compris dans notre pays si prompt à célébrer la belle aventure humanitaire. On pourrait encore mentionner l'Organisation Nansen pour les réfugiés, qui reçut le prix Nobel en 1938, année de la conférence d'Evian où, justement, les réfugiés juifs fuyant l'Allemagne nazie furent abandonnés à leur sort.

Si ce n'est pas l'observation attentive des faits qui pousse à l'approximation, c'est peut-être le goût pour l'« illusion lyrique » qui a enivré et endormi tant d'intelligences durant ce siècle. A-t-on déjà oublié la proclamation de l'« An I de l'ingérence humanitaire », lors de l'intervention au Kurdistan d'Irak, au printemps 1991, et, de nouveau, l'année suivante lors de la calamiteuse opération « Restore Hope » en Somalie ? A-t-on oublié qu'un génocide - seul crime d'Etat interdit par la loi internationale - a pu être commis au Rwanda au vu et au su de tous, sans que la vigueur des discours humanitaires ait le moins du monde été entamée ?

En d'autres termes, voudrait-on laisser entendre aujourd'hui que, forts de leur Nobel de la paix, les Médecins sans frontières pourraient mettre un terme aux massacres ? Demandons donc à Boris Eltsine et aux Tchétchènes ce qu'ils en pensent...

Le slogan du « droit d'ingérence » ne présente pas seulement l'inconvénient d'être fallacieux, ce qui est en soi suffisant pour le récuser : mettant les Etats et les ONG apparemment sur un même plan, il jette sur celles-ci le soupçon légitime qui pèse sur ceux-là en cas d'intervention. Les volontaires de l'humanitaire ne sont pas plus désireux que les journalistes d'être confondus avec des soldats, ce qui arrive inmanquablement lorsque les uns et les autres avancent sous la même bannière.

En Somalie, par exemple, les agressions contre les humanitaires se sont multipliées à partir de l'arrivée des troupes américaines. Les ONG agissant sur les terrains de conflit sont en butte à suffisamment de difficultés pour ne pas chercher à leur en fabriquer artificiellement d'autres. N'oublions pas que 95 % des missions en situation de guerre se passent sans aucune présence de troupes étrangères.

Nous réfutons aussi cette formulation, parce que nous savons à quel point un certain répertoire d'énonciations et de représentations facilite les trompe-l'oeil et les faux-semblants. On le voit dans des formules comme « crise humanitaire » dont l'effet immédiat est de transformer des crimes contre l'humanité et les responsabilités politiques qu'ils induisent en simples faits divers justiciables d'un déploiement logistique. Ou encore dans cette propagande New Age qui consiste à métamorphoser la guerre en un « geste humanitaire », car il n'y a finalement qu'un mot de l'ingérence humanitaire à la guerre du même nom.

Le souci humanitaire se fait désormais entendre sur la scène internationale, et c'est un progrès remarquable. L'essentiel reste cependant à faire pour susciter les nécessaires réactions et interventions internationales face à l'horreur. Mais ce n'est certainement pas en consacrant la loi du plus fort et en ajoutant du brouillage à la

confusion que l'on y parviendra. Capable tour à tour, ou simultanément, de tuer et de protéger, à sa guise et selon ses propres intérêts, notre Occident laïque tend à se prendre pour la divine providence.

Cette mystification n'est pas acceptable. C'est pourquoi le monde a besoin de l'ONU, mais d'une organisation internationale profondément réformée. C'est donc au pouvoir de blocage des maîtres de cette organisation qu'il faut s'attaquer. L'ordre de l'après-guerre est totalement bouleversé, mais la structure de l'ONU est restée la même. La composition du Conseil de sécurité, l'usage discrétionnaire du droit de veto, l'absence de force d'intervention propre sont autant de contraintes qui la paralysent. Ce sont ces entraves qu'il faut lever, pour poser les bases d'un droit d'intervention qui ne soit pas un instrument soumis à l'arbitraire des grandes puissances ou des pouvoirs régionaux, mais une force de paix, capable de sanctionner des dictatures, de s'opposer aux tueries et de soutenir les démocrates.

Un dernier mot pour adresser nos chaleureuses salutations à Wei Jing Seng et Wang Dan, ultime hésitation du comité Nobel. Qu'ils sachent qu'ils sont notre seul regret et que nous partageons cette distinction avec eux.

Philippe Biberson et Rony Brauman